



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
19 février 2019
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce,
les services et le développement
Septième session
Genève, 1^{er}-2 mai 2019
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Renforcement des capacités productives grâce aux services.
4. Adoption du rapport de la session.

II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. Les experts sont invités à élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le thème de fond de la septième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement a été approuvé par le Bureau élargi du Conseil du commerce et du développement, le 4 octobre 2018. L'ordre du jour provisoire de la session figure dans la section I ci-dessus. Un programme détaillé sera disponible une semaine avant la réunion.

Document(s) :

TD/B/C.I/MEM.4/19

Ordre du jour provisoire annoté



Point 3

Renforcement des capacités productives grâce aux services

3. Sans un renforcement des capacités productives dans les pays en développement et les pays les moins avancés, il ne sera pas possible d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment pour ce qui est d'éliminer la pauvreté (objectif 1), de promouvoir une croissance économique durable (objectif 8), de réduire les inégalités (objectif 10) et d'accroître les exportations des pays en développement en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales (objectif 17). Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies examineront les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs pendant le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se tiendra en juillet 2019, sous les auspices du Conseil économique et social.

4. Dans son *Rapport 2006 sur les pays les moins avancés : Développer les capacités productives*, la CNUCED définit les capacités productives comme « les ressources productives, les capacités entrepreneuriales et les liens de production qui ensemble déterminent la capacité d'un pays de produire des biens et des services et lui permettent de croître et de se développer ».

5. La septième session de la Réunion d'experts portera sur le renforcement des capacités grâce aux services. Le secteur des services représente la plus grande part de l'activité économique mondiale, contribue de plus en plus au produit intérieur brut, au commerce et à l'emploi, et favorise le renforcement des capacités productives en fournissant des facteurs de production à d'autres secteurs et en créant des liens de production. Les experts se pencheront sur le rôle des services dans l'économie et le commerce, et examineront des éléments théoriques et empiriques attestant de la contribution des services au renforcement des capacités productives. Ils feront aussi part des pratiques mises en œuvre dans leur pays pour tirer le meilleur parti des services. Ils s'entretiendront également des partenariats mondiaux et de la coopération internationale, notamment de la coopération Sud-Sud, qui facilitent le renforcement des capacités productives grâce aux services. L'objectif sera d'aider les pays en développement et les pays les moins avancés à déterminer de quelles mesures et de quelles institutions ils ont besoin pour renforcer leurs capacités productives grâce aux services.

6. Afin de faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED a établi une note thématique (TD/B/C.I/MEM.4/20). En outre, les experts sont invités à rédiger des études de cas sur le thème de la réunion, qui seront distribuées aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Document(s) :

TD/B/C.I/MEM.4/20

Renforcement des capacités productives grâce aux services

Point 4

Adoption du rapport de la session

7. Le rapport de la Réunion d'experts sera soumis à la Commission du commerce et du développement à sa prochaine session. La Réunion d'experts voudra sans doute autoriser le Vice-Président-Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la session.

Contribution des experts

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves notes (5 à 12 pages environ) en tant que contribution aux travaux de la Réunion d'experts. Ces documents seront distribués aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles ils auront été reçus.

Ils doivent être communiqués à l'avance au secrétariat de la CNUCED et être adressés à M^{me} Liping Zhang, à l'adresse unctad-tncdb@unctad.org.